



Académie de Versailles Département des Hauts-de-Seine

**Collège La Malmaison**

5 rue du Prince Eugène 92500 RUEIL MALMAISON

Tél. : 01 47 51 04 17

@ : [int.0921502h@ac-versailles.fr](mailto:int.0921502h@ac-versailles.fr)

<http://www.clg-la-malmaison-rueil.ac-versailles.fr>

## Consultation voyage scolaire

**Pouvoir adjudicateur :**

Mme CUNY-RICHARD Hélène  
Principale  
[Ce.0921502h@ac-versailles.fr](mailto:Ce.0921502h@ac-versailles.fr)

**Personne chargée du suivi de la procédure :**

Mme BAUDUIN Sarah  
Adjointe-Gestionnaire  
[int.0921502h@ac-versailles.fr](mailto:int.0921502h@ac-versailles.fr)

### 1- Objet de la consultation

Organisation du voyage scolaire en Italie (Vénétie), du 7 au 12 avril 2025 inclus (ou du 06 au 11 avril 2025 inclus), comprenant le transport, l'hébergement et les activités pédagogiques et culturelles à destination d'élèves du Collège La Malmaison.

### 2- Objet et programme de l'offre

Destination : Italie (Vénétie) – L'Antiquité en Vénétie

Période : du 7 au 12 avril 2025.

Base d'effectifs : Nombre d'élèves : 48

Nombre d'accompagnateurs : 4

Transport : autocar de tourisme (équipé de ceintures de sécurité)

Hébergements : Hôtels

Programme (activités souhaitées) en annexe.

### 3- Conditions de validité des offres

S'agissant d'un séjour linguistique et culturel programmé en 2025, le voyageur devra indiquer les conditions de maintien de l'offre ainsi que les événements pouvant entraîner une variation (taux de variation maximum à spécifier)



Académie de Versailles Département des Hauts-de-Seine

### **Collège La Malmaison**

5 rue du Prince Eugène 92500 RUEIL MALMAISON

Tél. : 01 47 51 04 17

@ : [int.0921502h@ac-versailles.fr](mailto:int.0921502h@ac-versailles.fr)

<http://www.clg-la-malmaison-rueil.ac-versailles.fr>

## **4- Prix**

Le prix comprendra (et **le devis devra être détaillé comme suit**):

- Le transport en autocar de tourisme, départ de l'établissement et retour à l'établissement
- Tous les repas pour les élèves et les professeurs (excepté ceux des soirs de départ à l'aller comme au retour) – pas de repas en option
- L'assistance d'un responsable local sur place
- La réservation et les entrées des sites et musées (toutes) – pas de paiement sur place, pas de régie, pas d'avances.
- L'assurance responsabilité civile
- L'assurance annulation
  
- Le prix est exprimé en euros,
- Le prix global doit comprendre l'ensemble des prestations
- Le coût par personne devra être clairement précisé
- Les prix sont fermes pour toute la durée de la prestation et comprennent tous les frais afférents à la prestation.
- Le prix du marché, revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation y compris les taxes, transferts et les prestations de transport locales (bus, ...). Il comprend notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, y compris pour l'étranger. .
  
- Le prix global du séjour devra être facilement divisible par le nombre de participants, sans virgule et centimes d'euros pour obtenir le coût unitaire.
- Pas de distinction de tarif entre élève et accompagnateur. Les gratuités pour les accompagnateurs ne sont pas acceptées et devront être intégrées au prix global.
- Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies dans le présent cahier des charges
- La mise à disposition directe de fonds sous forme d'espèces ou de carte bleue par le titulaire auprès des accompagnateurs est proscrite. Pas de régie temporaire d'avances dans l'établissement.
- Absence de caution auprès d'un prestataire.
- Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique par virement administratif au fournisseur ; La facture sera déposée sur l'espace CHORUS PRO et comportera, outre les mentions légales prévues au CCAG national : – L'indication de la destination du voyage – Le numéro de compte bancaire ou postal du fournisseur – La référence du contrat – Les dates d'exécution de la prestation

## **5- Règlement**

La facture libellée en euros, comportera, outre les mentions légales, les coordonnées bancaires de l'organisme. Le délai global de paiement des sommes dues au titre du présent marché est de 30 jours à réception de la facture via Chorus par mandat administratif (Op@le).



Académie de Versailles Département des Hauts-de-Seine

**Collège La Malmaison**

5 rue du Prince Eugène 92500 RUEIL MALMAISON

Tél. : 01 47 51 04 17

@ : [int.0921502h@ac-versailles.fr](mailto:int.0921502h@ac-versailles.fr)

<http://www.clg-la-malmaison-rueil.ac-versailles.fr>

Des acomptes représentant au maximum 70% du montant de la prestation peuvent être versés à l'organisateur sur présentation de factures d'acompte. La facture de solde est payée après service fait.

**6- Dépôts de offres**

Date limite de réceptions des offres : mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 - 12h

Dépôt des offres sur le site de l'AJI ou par mail : [int.0921502h@ac-versailles.fr](mailto:int.0921502h@ac-versailles.fr)